

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Jean-Christophe Péral, Frédéric Henriot (à partir de 21h45), Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Eliane Sauteron (à partir de 21h45), Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h36), Yann Ombrello, Alexis Foret, Claudie Mory, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

David Saussol	pouvoir à Chantal de Moreira
Agnès Foucher	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Frédéric Henriot (jusqu'à 21h45)	pouvoir à Claudie Mory
Mireille Ramos	pouvoir à Michèle Viala
Eliane Sauteron (jusqu'à 21h45)	pouvoir à Marie-Pierre Digard
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Jean-François Dormont
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h36)	pouvoir à Catherine Gimat
José Goncalves	pouvoir à Louis Dutey
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux
Dominique Denis	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	23 à 21h36 – 25 à 21h45
Nombre de votants	32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Jean-Christophe Péral est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
19-oct.	10-164	Adoption de l'avenant n°1 au marché n°08-108 relatif à la maintenance des portails automatiques de la Pacaterie et du Centre Technique Municipal avec la société SCA HABITAT prolongation d'un an pour un montant de 2050,00€
19-oct.	10-165	Adoption des avenants de prise en compte de prestations supplémentaires concernant les marchés n°2010-05 relatif à l'organisation séjours en centres de vacances - Lot n°1: séjour à la mer 1 144,00€ - Lot n°2 : séjour sportif 4 760,00€ - Lot n°3 : séjour à la découverte de la campagne 2 170,00€
22-oct.	10-166	Convention avec "le Musée en herbe" pour des interventions dans le cadre scolaire d'une animatrice, les 15, 19, 22, 23 et 25 novembre 2010 pour un montant de 2 300€
22-oct.	10-167	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Ratatouille, tignasse et compagnie", présenté par LE THEATRE DU PETIT MIROIR, pour les enfants de l'école élémentaire de Mondétour, le 16 décembre 2010 pour un montant de 550,00€
22-oct.	10-168	Adoption d'un avenant en diminution au marché n°09-92 concernant les travaux de plantation et d'entretien des espaces verts, massifs fleuris et des espaces sportifs communaux. Lot n°1 : espaces verts et massifs fleuris avec la société MARCEL VILLETTE pour un montant de - 171 626,00€
22-oct.	10-169	Convention de formation passée avec la fédération des secouristes français de la croix blanche, relative à la révision annuelle obligatoire des éducateurs APS, le mardi 14 décembre 2010 pour un montant de 720€
22-oct.	10-170	Décision modificative de la décision n°10-156 concernant le marché de maquettage et d'impression, lot n°1 "maquettage" du livre sur l'Histoire d'Orsay, montant forfaitaire de 10 128,00€ correspondant au taux de TVA applicable de 5,5% et non de 19,6%
22-oct.	10-171	Décision modificative de la décision n°10-157 concernant le marché de maquettage et d'impression, lot n°2 "Impression" du livre sur l'Histoire d'Orsay, montant forfaitaire de 21 785,75€ correspondant au taux de TVA applicable de 5,5% et non de 19,6%
22-oct.	10-172	Adoption d'un avenant au marché n°2010-10 concernant la réalisation d'un terrain de football avec gazon synthétique, éclairage, clôture et équipement - lot n°1 : sols sportifs - travaux supplémentaires, pour un montant de 8 709,87€
8-nov.	10-173	Adoption d'un avenant au marché n°2010-10 concernant la réalisation d'un terrain de football avec gazon synthétique, éclairage, clôture et équipement - lot n°2 : éclairage - travaux supplémentaires pour un montant de 12 202,12€
15-nov.	10-174	Convention passée avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour la mise à disposition gratuite d'un immeuble à usage d'habitation, sis 38 rue de Paris, à compter du 1er novembre 2010 et pour une durée indéterminée

16-nov.	10-175	Convention de mise à disposition d'installations sportives municipales au profit de l'UFR STAPS - Université de Paris-Sud XI à Orsay, pour une durée d'un an
22-nov.	10-176	Convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion proposée par le Conseil Général de l'Essonne, la commune s'engage à verser la somme de 1434,50€ pour 2869 jeunes orcéennes
16-nov.	10-177	Convention de mise à disposition d'un terrain et d'un abri situés Bois de la Cyprenne à Orsay, à titre gratuit et non exclusif, au profit de l'association "Scouts et guides de France" pour une durée d'un an, renouvelable au maximum 3 fois
22-nov.	10-178	Adoption du marché n°2010-14 relatif au contrôle des branchements au réseau d'eaux usées et pluviales, par test à la fumée ou au colorant sur le bassin versant rû de Mondétour, pour un montant maximal annuel de 56 810,00€ et pour une durée d'un an, renouvelable au maximum 4 fois
22-nov.	10-179	Refinancement avec compactage de trois prêts Caisse d'Epargne d'un montant de 3 190 305,49€
23-nov.	10-180	Convention de mise à disposition à titre gracieux, d'un chalet en bois au profit de l'association des commerçants d'Orsay "Comm'Orsay" - le chalet est exclusivement destiné à la vente de produits gourmands pour la période du 10 au 25 décembre inclus

2010-104 - RAPPORT ANNUEL 2009 - SOCIETE LYONNAISE DES EAUX – SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil municipal, prend acte du compte-rendu de gestion de l'année 2009 présenté par la Société Lyonnaise des Eaux.

2010-105 - RAPPORT ANNUEL 2009 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY) – RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, prend acte du rapport d'activités annuel pour l'année 2009 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

2010-106 - RAPPORT ANNUEL 2009 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal, prend acte du rapport annuel du service public d'assainissement concernant l'exercice 2009.

2010-107 - SERVICES TECHNIQUES - LANCEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le lancement d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

- **Autorise** le maire à solliciter les subventions auprès des Collectivités et des Etablissements publics correspondants.

2010-108 - SERVICES TECHNIQUES - ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DU CONTRAT DE BASSIN « VIVRE AVEC L'YVETTE » PORTE PAR LE SIAHVY, POUR LA PERIODE 2011-2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **S'engage** à participer à l'élaboration du contrat de bassin « VIVRE AVEC L'YVETTE », porté par le SIAHVY, pour la période 2011-2016.
- **Approuve** le périmètre proposé.
- **Autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à cet engagement de principe.

2010-109 - DEVELOPPEMENT DURABLE - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A L'HYDRAULIQUE ET A LA QUALITE DE L'EAU SUR LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** les prescriptions techniques suivantes :
 - o **Régulation des eaux pluviales pour toute nouvelle construction** : débit spécifique limité à 0.7 litre par seconde et par hectare pour une protection d'occurrence 50 ans applicable sur l'ensemble du bassin versant et des sous bassins versant de la vallée. Ce principe de régulation s'appliquera en cas d'extension, à la totalité de l'opération immobilière (existant + extension). Ce coefficient s'appliquera à toutes les opérations d'une SHON supérieure à 1 000 m². Pour les opérations d'une SHON inférieure à 1 000 m², des techniques alternatives devront être mises en œuvre.
 - o **Objectif de qualité** : Bon état de masse d'eau ou le cas échéant le bon potentiel conformément à la directive cadre européenne sur l'eau transposée en droit français par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, modifiée,
- **Décide** d'intégrer ces prescriptions relatives à l'eau et à la qualité de l'eau des rigoles, dans le règlement d'assainissement communal et dans le Plan Local d'Urbanisme.

2010-110 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Le Conseil municipal, prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011.

2010-111 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2010 – VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget ville 2010.

2010-112 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2010 - ASSAINIS SEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget assainissement 2010.

2010-113 - FINANCES - VERSEMENT D'INDEMNITES D'AIDE TECHNIQUE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le montant de l'indemnité d'aide technique allouée aux agents de la direction des services fiscaux de l'Essonne au titre de l'année 2010, arrêté à 155 € par agent.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette indemnité à l'agent concerné.

2010-114 - FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 voix contre (M. Charlin), 1 abstention (Mme Thomas-Collombier) :

- **Décide** de verser au Trésorier municipal, M. Pierre AUGE, au titre de l'année 2010, une indemnité de conseil au taux maximal de 100% soit 3857.22 euros, correspondant à la confection des documents budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

2010-115 - FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 1 abstention (M. Lucas-Leclin) :

- **Se prononce** favorablement sur l'admission en non valeur de créances des exercices 2003 à 2005 telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant de 1 724,10 €.
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget 2010 de la commune, sous l'imputation 654.

ETAT DES CREANCES IRRECOUVRABLES				
N°S TITRES	ANNEE 2003	ANNEE 2004	ANNEE 2005	TOTAL DU
317	237,01 €			237,01 €
663	246,80 €			246,80 €
924	211,21 €			211,21 €
1564	79,38 €			79,38 €
2239	221,13 €			221,13 €
458		250,56 €		250,56 €
2475		64,14 €		64,14 €
1313		243,42 €		243,42 €
312			38,11 €	38,11 €
1752			35,70 €	35,70 €
1225			39,14 €	39,14 €
2159			57,50 €	57,50 €
	995,53 €	558,12 €	170,45 €	1 724,10 €

2010-116 - FINANCES - AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2011 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2010	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	343 976,32 €	85 994,08 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	993 976,08 €	248 494,02 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 737 042,34 €	934 260,59 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 074 994,74 €	1 268 748,69 €

2010-117 - FINANCES - AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2011 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES SERVICE ASSAINISSEMENT	BUDGET 2010	1/4 CREDITS
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	775 000,00 €	193 750,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	775 000,00 €	193 750,00 €

2010-118 - FINANCES - VERSEMENT D'AVANCE - BUDGET CCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 100 000 € sur la subvention annuelle au CCAS.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

2010-119 - PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION DE LA NOTE ADMINISTRATIVE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la suppression de la note administrative.
- **Décide** la mise en place du livret d'entretien, dans le cadre de l'évaluation annuelle des agents territoriaux de la Commune d'Orsay.

2010-120 - URBANISME - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SITE DU ROND-POINT A L'ANGLE DE LA RUE RACINE ET DE LA RUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 5 voix contre (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez, Mme Denis, 2 absentions (M. Aumette, M. Charlin) :

- **Approuve** l'instauration d'un périmètre d'étude sur le site du rond-point à l'angle de la rue Racine et de la rue Charles de Gaulle.
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

2010-121 - PETITE ENFANCE - MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES ET HALTES-GARDERIES

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (M. Charlin) :

- **Autorise** Monsieur le Maire à approuver et signer les présents règlements de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance.
- **Dit** que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011.

2010-122 - PETITE ENFANCE - CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS (LAEP) – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CHARTE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, Mme Denis, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** la création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).
- **Adopte** le règlement intérieur.
- **Adopte** la charte.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette démarche.
- **Précise** que ce lieu d'accueil ouvrira ses portes le 1^{er} janvier 2011.

2010-123 - PETITE ENFANCE - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PORTANT SUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (M. Charlin) :

- **Approuve** les conventions d'objectifs et de financement portant sur la prestation de service unique avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2011.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement et tous les documents qui s'y réfèrent.

2010-124 – CULTURE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI – CHOIX DU DELEGATAIRE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, Mme Denis, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Décide** au vu des documents qui lui ont été communiqués, de désigner la Maison des Jeunes et de la Culture d'Orsay comme délégataire de service public.
- **Adopte** le contrat de délégation de service public qui lui est proposé.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des salles du cinéma de l'Espace Jacques Tati avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Orsay pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune conformément à l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'au BOAMP, conformément aux articles R1411-2-1 et R.1411-2-2 du même code.

2010-125 – CULTURE - SUBVENTION VERSEE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, Mme Denis, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Accepte** le versement d'une subvention pour les contraintes particulières de fonctionnement imposées à la MJC par la Commune d'Orsay, pour un montant de 116 280 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 de la Commune sur le compte 116 280 €.

2010-126 – CULTURE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI – TARIFS 2011

Le Conseil municipal, 29 voix pour, 3 abstentions (M. Péral, M. Charlin, M. Aumette) :

- **Approuve** les tarifs applicables aux usagers des salles du cinéma de l'Espace Jacques Tati à compter du 1^{er} janvier 2011.

2010-127 – CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT EN PROJECTION NUMERIQUE DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil régional Ile de France, du Conseil général de l'Essonne et du Centre National de la Cinématographie,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette démarche.

2010-128 – DIVERS - REGLEMENTATION GENERALE DES PARCS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** la réglementation générale des parcs municipaux de la commune d'Orsay, applicable aux sites suivants :
 - . Parc de la Bouvêche
 - . Parc Eastcambrigeshire
 - . Lac du Mail
 - . Lac de Lozère
 - . Squares et aires de jeux.

La séance est levée à 0 heure 15.

Orsay, le

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :